



# SURVEILLANTS DU TRANSPORT ROUTIER ET DU TRANSPORT EN COMMUN

CNP 72024

Supervisent et coordonnent le travail des chauffeurs de camion, des chauffeurs d'autobus, des livreurs et des opérateurs d'autres véhicules de transport en commun, des chauffeurs de taxi et de limousine et des chauffeurs particuliers.



Faits en bref du N.-B.

## PERSPECTIVES DE TROIS ANS



Modestes

## POSSIBILITÉS D'EMPLOI DE TROIS ANS

**30**

## SALAIRE HORAIRE MÉDIAN

**27,95 \$**

19,87 \$ 43,00 \$  
FAIBLE HAUTE

## NIVEAU DE SCOLARITÉ



Formation collégiale ou d'apprentissage

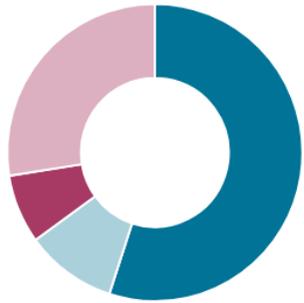
## EMPLOYÉS

**194**

## SALAIRE MOYEN

**59 000 \$**

Les informations présentées sont basées sur des données concernant le Nouveau-Brunswick. Pour en savoir plus sur les données fournies, visitez [www.emploisnb.ca/occupations](http://www.emploisnb.ca/occupations).



## EMPLOI SELON L'INDUSTRIE

55,0 %	Transport et entreposage
10,0 %	Administrations publiques
7,5 %	Construction
27,5 %	Toutes les autres industries



## EMPLOI SELON L'ÂGE

0,0 %	15-24
17,5 %	25-34
17,5 %	35-44
35,0 %	45-54
20,0 %	55-64
10,0 %	65+

### ÉGALEMENT CONNU SOUS LE NOM

- Contremaître/ Contremaîtresse De Camionneurs
- Contremaître/ Contremaîtresse De Commission De Transport Urbain
- Coordinateur/ Coordinatrice De La Circulation Du Métro
- Inspecteur Itinérant/ Inspectrice Itinérante Du Transport En Commun
- Inspecteur/ Inspectrice D'autobus
- Répartiteur/ Répartitrice D'autobus

## FONCTIONS PRINCIPALES:

Ce groupe exerce une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- superviser, coordonner et planifier les activités du personnel chargé de conduire des camions, des autobus, des autocars, des rames de métro, du matériel léger de transport sur rail, des tramways, des taxis et d'autres véhicules de transport;
- établir des méthodes de travail permettant de respecter les échéances et coordonner les activités avec les autres services;
- résoudre les problèmes liés au travail et recommander des mesures afin d'améliorer le rendement;
- commander du matériel et des fournitures;
- former des travailleurs quant à leurs tâches, aux normes de sécurité et aux politiques de l'entreprise;
- recommander des mesures de gestion du personnel, telles que l'embauche et les promotions.

